

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 03560

Numéro SIREN : 808 534 895

Nom ou dénomination : PHILDAR

Ce dépôt a été enregistré le 15/10/2018 sous le numéro de dépôt 17551

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE MÉTROPOLE

445 boulevard Gambetta

CS 60455

59338 Tourcoing Cedex

MOBILIS

64 boulevard de Cambrai

BP 70209

59054 Roubaix Cedex 1

RECEPISSE DE DEPOT DES COMPTES ET BILANS ANNUELS

Dénomination : PHILDAR

Numéro RCS : 808 534 895

Numéro Gestion : 2014B03560

Forme Juridique : Société par actions simplifiée

Adresse: 64 rue du Chemin Vert
59960 Neuville-en-Ferrain

Dépôt des Comptes Annuels

Exercice clôturé le : 31/12/2017

Durée de l'exercice : 12 mois

Comptes annuels déposé le : 10/10/2018

Sous le numéro : 17551

Délivré à Lille Métropole le 15 octobre 2018

Le Greffier,



PHILDAR

Société par actions simplifiée à capital variable
Siège social : 64, rue du Chemin Vert
59960 NEUVILLE-EN-FERRAIN
808 534 895 RCS LILLE METROPOLE

(la « Société »)

EXTRAIT DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 9 JUIN 2017**AFFECTATION DU RESULTAT**

RESOLUTION PROPOSEE

L'associé unique, approuvant la proposition du Président de la Société, décide d'affecter la perte de l'exercice, s'élevant à la somme de 1.414.032,74 €, au poste « Report à nouveau ».

Conformément à la loi, l'associé unique prend acte qu'aucun dividende n'a été mis en distribution depuis la constitution de la Société.

RESOLUTION VOTEE

L'associé unique, approuvant la proposition du Président de la Société, décide d'affecter la perte de l'exercice, s'élevant à la somme de 1.414.032,74 €, au poste « Report à nouveau ».

Conformément à la loi, l'associé unique prend acte qu'aucun dividende n'a été mis en distribution depuis la constitution de la Société.

« Pour extrait certifié conforme »

Le Président

Jérémie NATHAN



Exemplaire Greffe

PHILDAR

Société par actions simplifiée
64 rue du Chemin vert
59960 NEUVILLE EN FERRAIN

CERTIFIE CONFORME

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes, positioned over a horizontal line.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

PHILDAR

Société par actions simplifiée

64 rue du Chemin vert
59960 NEUVILLE EN FERRAIN

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

A l'associé unique de la société PHILDAR

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société PHILDAR relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- Les immobilisations incorporelles et corporelles ont fait l'objet de tests de perte de valeur selon les modalités décrites dans la note 1.3 « Test Impairment de l'annexe ». Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, en particulier à comparer la valeur actualisée des cash-flows futurs générés par les immobilisations testées et la valeur nette de ces immobilisations, à revoir les calculs effectués par la société et à examiner la procédure d'approbation de ces estimations par la direction.
- Votre société constitue des dépréciations des stocks selon les modalités décrites dans la note 1.5.2 « Provision sur stocks » de l'annexe. Nos travaux ont consisté à apprécier les hypothèses et les données sur lesquelles se fondent ces estimations et à examiner l'exactitude des calculs effectués par la société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'associé unique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

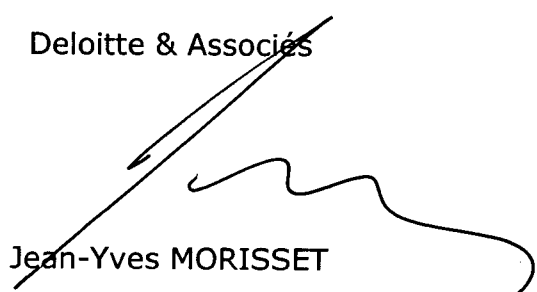
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Lille, le 1^{er} juin 2018

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Jean-Yves MORISSET

Désignation de l'entreprise : SAS SAS PHILDAR		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois 12.00	
Adresse de l'entreprise 64 RUE DU CHEMIN VERT 59960 Neuville en ferrain		Durée de l'exercice précédent 12.00	
Numéro SIRET* 8 0 8 5 3 4 8 9 5 0 0 6 1 6		Néant ☐ *	
		Exercice N clos le, 31122017	
		N-1 31122016	
		Brut 1	
		Amortissements, provisions 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
Frais d'établissement *		AB	
Frais de développement *		CX	
Concessions, brevets et droits similaires		AF	
Fonds commercial (1)		AH	
Autres immobilisations incorporelles		AJ	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL	
Terrains		AN	
Constructions		AP	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	
Autres immobilisations corporelles		AT	
Immobilisations en cours		AV	
Avances et acomptes		AX	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS	
Autres participations		CU	
Créances rattachées à des participations		BB	
Autres titres immobilisés		BD	
Prêts		BF	
Autres immobilisations financières*		BH	
TOTAL (II)		BJ	
Matières premières, approvisionnements		BL	
En cours de production de biens		BN	
En cours de production de services		BP	
Produits intermédiaires et finis		BR	
Marchandises		BT	
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	
Autres créances (3)		BZ	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD	
Disponibilités		CF	
Charges constatées d'avance (3)*		CH	
TOTAL (III)		CJ	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW	
Primes de remboursement des obligations (V)		CM	
Ecart de conversion actif* (VI)		CN	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	
Clause de réserve de propriété : *		(3) Part à plus d'un an	
Immobilisations :		CR	
Stocks :		Créances :	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS SAS PHILDAR				Néant ☐ **		
				Exercice N	Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 17 718 190.00)			DA	17 718 190.00	15 230 630.00
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	12 437.80	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG		
	Report à nouveau			DH	(1438510.83)	(24 478.09)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	(1736722.55)	(1414032.74)
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK	87 938.76	92 826.97
	TOTAL (I)			DL	14643333.18	13884946.14
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
	TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	442 231.33	666 737.40
	Provisions pour charges			DQ	283 425.00	281 428.00
	TOTAL (III)			DR	725 656.33	948 165.40
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	1 218 198.38	105.00
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	2 151.62	2 151.62
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	226 508.62	142 447.38
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	5 583 488.27	4 056 219.16
	Dettes fiscales et sociales			DY	1 642 194.13	2 237 518.36
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	58 920.00	39 240.00
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	8 731 461.02	6 477 681.52	
Ecart de conversion passif* (V)			ED	2 475.89		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	24102926.42	21310793.06	
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B		
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Ecart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	7 800 715.19	6 477 681.52
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS SAS PHILDAR							Néant ☐ *	
			Exercice N				Exercice (N - 1)	
			France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	33999013.64	FB	2 828 570.80	FC	36827584.44	39319361.27
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG	776 238.25	FH	547 693.22	FI	1 323 931.47	1 224 682.37
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	34775251.89	FK	3 376 264.02	FL	38151515.91	40544043.64
	Production stockée*				FM	(29 236.95)	50 824.33	
	Production immobilisée*				FN		14 654.89	
	Subventions d'exploitation				FO	16 160.00	27 167.48	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	1 826 634.69	820 302.72	
	Autres produits (1) (11)				FQ	548 731.11	225 005.83	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	40513804.76
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	17432904.32	19172254.59
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(561 509.19)	(624 060.06)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	58 920.16	55 235.08
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	12 495 030.90	12958216.78
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	434 020.32	444 821.15
	Salaires et traitements*					FY	6 411 208.17	6 341 656.41
	Charges sociales (10)					FZ	2 531 169.97	2 339 091.28
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*				GA	361 966.11	363 509.17
						GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	1 707 220.43	1 255 776.83
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	209 765.00	555 230.89
	Autres charges (12)					GE	503 460.18	21 770.33
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	41584156.37
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(1070351.61)	(1201503.56)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	6 282.90	15 627.53
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	7 567.14	
	Différences positives de change					GN		54 297.29
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)						GP	13 850.04
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		7 567.14
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	38 329.42	37 509.13
	Différences négatives de change					GS		50 420.08
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)						GU	38 329.42
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(24 479.38)	(25 571.53)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(1094830.99)	(1227075.09)

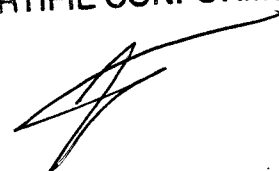
(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2018

Désignation de l'entreprise **SAS SAS PHILDAR**Néant ☐ *

		Exercice N		Exercice N - 1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	223 900.99	778 367.97
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		205 083.33
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	382 944.12	23 058.19
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	606 845.11	1 006 509.49
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	43 054.81	124 454.23
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	202 839.67	640 732.48
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	1 002 842.19	428 280.43
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	1 248 736.67	1 193 467.14
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(641 891.56)	(186 957.65)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	41134499.91	42 758 433.20
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	42871222.46	44172465.94
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(1736722.55)	(1414032.74)
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY		
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier *	HP		
	{ - Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9) Dont transferts de charges	A1		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9			
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			
	Amortissements dérogatoires	Exercice N		
	Indemnités sur cessions de baux	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
	Valeurs nettes des actifs cédés	19 146.12	24 034.33	200 000.00
	Provisions pour dépréciation d'actifs	202 839.67		
	Reprise de provisions pour dépréciation d'actifs	798 161.74		358 909.79
	(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs	

ANNEXE COMPTABLE DE LA SAS PHILDAR
POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2017

CERTIFIÉ CONFORME

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes, positioned below the text 'CERTIFIÉ CONFORME'.

SOMMAIRE

Renseignements divers	page 2
Principes généraux	page 3
Notes sur le bilan	page 4
Listes des filiales et participations	page 10
Effectif	page 11
Notes sur le compte de résultat	page 12
Autres informations	page 14

**RENSEIGNEMENTS DIVERS**

→ SAS AU CAPITAL VARIABLE DE	17 718 190 €
→ EXERCICE DU 01/01/2017 AU 31/12/2017	
→ CHIFFRE D'AFFAIRES HORS TAXES	38 151 516 €
→ TOTAL DU BILAN	24 102 926 €
→ RESULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE (perte)	(1 736 723) €
→ EFFECTIF MOYEN EXERCICE 2017	247 personnes

PRINCIPES GÉNÉRAUX

- Les comptes sociaux sont établis dans le cadre des dispositions légales et réglementaires actuellement en vigueur en France (Règlement ANC n° 2014-03 et non plus Règlement CNC n° 99-03).

Les principes et méthodes comptables retenus sont :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes d'évaluation
- indépendance des exercices
- évaluation des éléments par référence à la méthode des coûts historiques

- Aucune dérogation significative aux principes, règles et méthodes de base de la comptabilité ne mérite d'être signalée.

→ Faits significatifs :

- Le 31 décembre 2015, l'apport partiel d'actif a été effectué à la valeur nette comptable non décomposé d'où l'absence, à l'ouverture, d'amortissements et de provisions sur les actifs immobilisés et circulants.

→ Changement de méthode

- En application du règlement ANC N° 2015-05, le résultat de change est désormais enregistré en résultat d'exploitation ou en résultat financier en fonction de la nature des opérations l'ayant généré.

NOTES SUR LE BILAN

1) ACTIF (24 103 K€)

1.1) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES BRUTES (5 833 K€).

Mouvements sur les actifs

31/12/2016	Acquisitions	Apport	Cession	31/12/2017
6 014			181	5833

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les principaux taux d'amortissement pratiqués (durée d'utilité) sont les suivants :

- ➔ Frais d'achat de marques 10% en durée d'usage.
- ➔ Logiciels 100% en durée d'usage.

La différence d'amortissement entre la durée d'usage et la durée d'utilité est portée au passif du bilan en amortissements dérogatoires.

Mouvements sur les amortissements

31/12/2016	Acquisitions	Apport	Diminution	31/12/2017
27	30			57

Mouvements sur les provisions

31/12/2016	Acquisitions	Apport	Diminution	31/12/2017
350	550		350	550

1.2) IMMOBILISATIONS CORPORELLES BRUTES (2 109 K€).

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les principaux taux d'amortissement pratiqués sont les suivants :

Libellé	Taux - Durée fiscale	Taux - Durée d'usage
- Constructions gros oeuvre	10 %	10 %
- Toiture	5.00 %	5.00%
- Matériel et outillage	10 à 20 %	20%
- Matériel informatique	25 %	25%
- Agencements, Aménagements	10 à 25 %	15 à 25%
- Agencements spécifiques	10 à 25 %	15 à 25%

La différence d'amortissement entre la durée d'usage et la durée d'utilité est portée au passif du bilan en amortissements dérogatoires.

Mouvements sur les actifs

31/12/2016	Acquisitions	Apport	Cession	31/12/2017
1 413	735		39	2 109

Mouvements sur les amortissements

31/12/2016	Acquisitions	Apport	Diminution	31/12/2017
322	332		17	637

Mouvements sur les provisions

31/12/2016	Acquisitions	Apport	Diminution	31/12/2017
9	248		9	248

1.3) TEST IMPAIRMENT (553 K€).

Immobilisations Incorporelles et Corporelles font l'objet d'un calcul de dépréciation à partir d'un test d'impairment repris en mouvements sur les provisions ci-dessus

Le test d'impairment consiste à comparer la valeur actualisée des cash-flows futurs générés par les immobilisations testées et la valeur nette de ces immobilisations, cette comparaison se fait par unité de trésorerie, en l'occurrence magasin par magasin.

Les cash-flows futurs sont calculés sur la base d'un business plan validé par la Direction Générale pour les 3 années ultérieures avec une actualisation à l'infini

Pour l'exercice 2017, le montant de la dépréciation est de :

550 K€ sur les immobilisations incorporelles :

3 K€ sur les immobilisations corporelles

1.4) IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (306 K€).

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition.

	31/12/2016	Acquisitions	Apport	Cession	31/12/2017
Titres	0.06				0.06
Autres immobilisations financières	313	35		42	306

Les autres immobilisations financières sont essentiellement composées des dépôts et cautionnements sur loyers (306 k€).

Mouvements sur les provisions sur titres et autres immobilisations financières :

31/12/2016	Acquisitions	Apport	Diminution	31/12/2017
0				0

1.5) ACTIF CIRCULANT BRUT (19 136 K€).**1.5.1) LES STOCKS BRUTS (8 742 K€).**

Les stocks sont valorisés au coût standard prévisionnel calculé à partir du prix d'achat négocié majoré des coûts accessoires : frais de transport, contrôle qualité, commission d'agent...

1.5.2) LA PROVISION SUR STOCK (1 504 K€)

La provision sur stock est constituée par la marge négative (prix de vente net inférieur au prix de revient) prévisionnelle dégagée par les articles en stock en magasin ou à l'entrepôt au 31/12 de l'année N

La provision sur stocks est calculée sur la base de l'écoulement prévisionnel des stocks dans les différents circuits d'écoulement disponibles

Les prévisions d'écoulement sont réalisées suivant la catégorie auquel appartient le produit et suivant la saison d'introduction sur le marché du produit ; l'écoulement futur suivant les différents circuits est estimé sur la base de statistiques d'écoulements historiques et adapté en fonction du volume au 31/12 de l'année à écouler.

Le stock de la catégorie ALBUMS est déprécié à 100% dès qu'il dépasse un an d'antériorité.

1.5.3) LES CRÉANCES BRUTES (4 780 K€).

- ➔ Les créances sont évaluées pour leur valeur nominale.
- ➔ Les créances autres que financières représentent des échéances à moins d'un an.

Ces créances comprennent les produits à recevoir suivant :

- ➔ Clients facturation à établir clients: 204 k€

→ Crédit d'impôt Compétitivité des Entreprises

- Le montant du CICE au titre de l'exercice 2017 est de 309 k€
- Le crédit d'impôt CICE est comptabilisé en réduction des charges sociales, il impacte donc directement le résultat d'exploitation

1.5.4) LES VALEURS MOBILIÈRES ET LIQUIDITÉS (5 306 K€)

Les liquidités en caisse et banques ont été évaluées pour leur valeur nominale.

1.6) COMPTES DE RÉGULARISATION BRUTS (308 K€).

- Les comptes de régularisation sont essentiellement composés de loyers, locations, charges locatives et de contrats de maintenance payés d'avance (262 K€).

2) PASSIF (24 103 K€)

2.1) CAPITAUX PROPRES (14 643 K€).

Le capital social est constitué par 1 523 063 actions d'une valeur de 10 Euros et toutes les actions confèrent des droits identiques.

La SAS PHILDAR a fait l'objet d'un apport partiel d'actif au 31 décembre 2015 et a créé en rémunération de cet apport 1 522 063 actions de 10 euros chacune.

Le 28 avril 2017, apport de l'associé unique par une souscription de 248 756 actions d'une valeur unitaire de 10.05 Euros, incluant une prime d'émission de 0.05 € par actions

En K€	31/12/2016	Augmentation	Apport	Diminution	31/12/2017	Variation
Capital social	15 230		2 488		17 718	2 488
Primes d'émission et fusion			12		12	12
Réserve légale						-
Autres réserves						-
Report à nouveau	-24	-1 414			-1 438	- 1 414
Résultat de l'exercice	-1 414	- 1737		1 414	-1 737	- 323
Provisions réglementées	93	19		-24	88	-5
TOTAL	13 885	-3 132	2 500	1 390	14 643	

2.2) PROVISIONS RÉGLEMENTÉES (88 K€).

Au 31 décembre les provisions réglementées se décomposaient comme suit :

➔ Amortissements dérogatoires : 88 K€

2.3) PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (725 K€).

Une provision pour risques et charges est constituée dès qu'apparaît un risque ou une charge probable. Ces provisions sont nettement individualisées et résultent d'événements en cours à la clôture de l'exercice.

En K€	31/12/2016	Augmentation	Apport	Diminution	31/12/2017
Provisions pour litiges	253	142		204	191
Provisions retraite*	281	2			283
Provisions pour risques div.	413	251		413	251
TOTAL	947				725

*hypothèses de calcul :

Age de départ en retraite 65 ans pour les cadres / 62 pour les employés et agents de maîtrise

Taux d'actualisation : 1.45%

Taux d'évolution des salaires : 1.00%

Taux de charges : individualisé

Table de mortalité : TFFV02

Taux de rotation du personnel dissocié par catégorie (magasins vendeuses – magasins responsables – siège –logistique

2.4) DETTES (8 731 K€).

Exigibilité :

Montant brut	A moins d'un an	De 1an à 5 ans	A plus de 5 ans
8 731	7 801	930	

Nature et montant :

Nature	Montant
- Emprunts bancaires	1 218 K€
- Dettes financières	2 K€
- Dettes commerciales	5 810 K€
- Dettes fiscales et sociales	1 642 K€
- Autres dettes	59 K€
Total	8 731 K€

Ces dettes comprennent les charges à payer suivantes :

- ➔ Fournisseurs : 876 k€
- ➔ Personnel : 782 k€
- ➔ Organismes sociaux : 603 k€

LISTES DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Dénomination Siège sociale	Capital Capitaux propres	QP détenue Divid. Encais.	Val. brute des titres Val. nettes des titres	Prêts - avances - cautions	Chiffre d'affaires Résultat 12-2017
SA PASTOURELLE 5 place E. de Neckere 7700 MOUSCRON Belgique	100 000 € 445 922 €	100 %	66.43 € 66.43 €	- -	2 917 279 € -289 565 € (Perte)

EFFECTIFS

En nombre de personnes présentes au 31 décembre 2017

→ EMPLOYES.....	123 pers.
→ AGENTS DE MAITRISE.....	83 pers.
→ CADRES.....	51 pers.

NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

- 1) **CHIFFRES D'AFFAIRES (38 152 K€).**
- 2) **DETAIL DU RÉSULTAT FINANCIER (-24 K€).**
- 3) **DETAIL DU RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (-642 K€).**

	CHARGES	PRODUITS
Amortissements Dérogatoires	19 146.12	24 034.33
Indemnités sur cessions de baux		200 000.00
Valeurs nettes des actifs cédés	202 839.67	
Provision pour dépréciation d'actifs	798 161.74	358 909.79
Rentrées sur créances amorties		23 900.99
Dotations Charges exceptionnelles	185 534.33	
Charges exceptionnelles diverses	43 054.81	
	1 248 736.67	606 845.11
Résultat exceptionnel (- charges + produits)	-641 891.56	

4) **VENTILATION DE L'IMPOT**

K€	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat après impôt
Résultat courant	-1 095	-	-1 095
Résultat exceptionnel	-642	-	-642
Participation / I.S		-	
Résultat comptable	-1 737	-	-1 737

5) **ACCROISSEMENT ET ALLÈGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT**

En K€	31/12/2017
Accroissements de la dette future d'impôts	
- Différence temporelles	125
Variation de l'impôt	35
Allègements de la dette future d'impôts	
- Différence temporelles	834
- Déficit reportable	2 996
Variation de l'impôt	1 072

AUTRES INFORMATIONS

1) ELEMENTS SUR LES ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATIONS

Postes	En K€
- Avances et acomptes sur immobilisations	
- Participations	
- Créances rattachées à des participations	
- Prêts	
- Avances et acomptes versés sur commandes	
- Créances clients et comptes rattachés	232
- Autres créances	
- Capital souscrit appelé non versé	
- Emprunts et dettes financières diverses	
- Dettes fournisseurs	
- Autres dettes	
- Produits de prestations et redevances	496
- Produits de ventes de marchandises	1 838
- Achats (+)/ Avoirs(-)	
- Autres achats et charges externes	
- Produits financiers	
- Charges financières	

La liste des transactions n'est pas fournie dans la mesure où elles sont réalisées à des conditions normales de marché.

2) ENGAGEMENTS

Engagements donnés	En K€
- Cautions bancaires	200
- Loyers :	6 926
Moins d'un an	1 582
De 1 à 5 ans	3 473
Plus de 5ans	1 871
- Locations financières :	991
Moins d'un an	314
De 1 à 5 ans	677
Plus de 5ans	0
- Crédits documentaires	0
- Achat de devises à terme	
Total des engagements donnés	8 117

Engagements Reçus	En K€
- Cautions bancaires	1 245
Total des engagements reçu	1 245

3) **REMUNERATION DES DIRIGEANTS**

Compte tenu du caractère confidentiel de cette liste, aucune information n'est reprise à ce sujet.

4) **SOCIETE MERE CONSOLIDANTE**

UNOTRADE BV – AMSTERDAN - NETHERLANDS

5) **COMPTES CONSOLIDES**

La SAS Phildar et les filiales étant consolidés par une société mère située aux Pays-Bas, elle est exemptée d'établir des comptes consolidés.

6) **HONORAIRE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

- ➔ Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes 35 K€
- ➔ Honoraires facturés au titre des missions de conseil et prestations de services.... 0 K€

7) **ELEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

Il n'y a pas d'éléments significatifs post-clôture.